

Dossier de presse

2 décembre 2024 à 17h

Hôtel de Ville de Grenoble

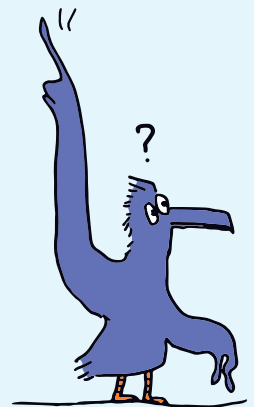


Vernissage de l'exposition :

REGARDS CROISÉS SUR LA

PRÉCARITÉ

ÉNERGÉTIQUE



“La précarité énergétique, c’est les gens qui ne peuvent pas payer l’électricité ? J’ai toujours entendu parler de ça à la télé. Je ne me dis pas “c’est moi”, mais pourtant...”



La précarité énergétique est souvent synonyme de charge mentale, d’isolement, de honte, mais c’est aussi la recherche de solutions, la débrouille, les stratégies, la tenacité...

À travers cette exposition initiée par le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) de la Ville de Grenoble, vous découvrirez des témoignages, des objets détournés, des quizz, des portraits et des drôles d’oiseaux.

Une invitation à se saisir de notre pouvoir d’agir collectif, pour repenser ensemble les questions de précarité, d’accès à l’énergie et de maîtrise des consommations.



**Hôtel de ville
de Grenoble**

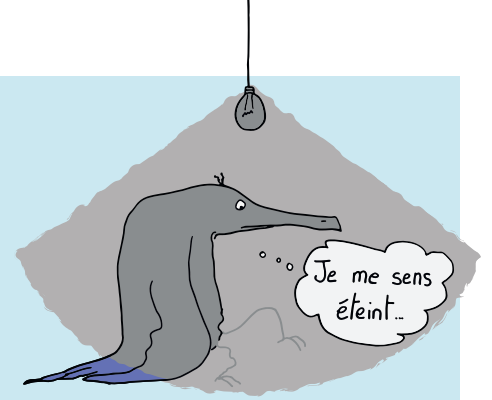
11, Boulevard Jean Pain

ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 17h50

Exposition
du 2 au 15 Décembre 2024

CONTEXTE

QU'EST-CE QUE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ?



La précarité énergétique est un phénomène aux visages multiples : ménages très modestes pour lesquelles la difficulté d'accès à l'énergie aggrave une situation déjà critique, ménages actifs qui basculent sans le savoir dans la précarité lors de l'acquisition d'un bien énergivore ou lors d'une séparation, personnes âgées, étudiant-es, familles monoparentales, locataires, propriétaires...

En France, une définition est donnée par la loi Grenelle de 2010. Elle indique : "Est en situation de précarité énergétique, une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat".

Concrètement la précarité énergétique peut se manifester chez des ménages avec des revenus modestes qui peuvent :

- **Être logés dans des logements inadaptés** (mal isolés du froid comme du chaud, trop grands, mal conçus, mal entretenus ou dont le système de pilotage du chauffage est mal compris),
- **Exprimer une sensation de froid en hiver et de chaud en été,**
- **Avoir des difficultés de paiement** ou de compréhension des factures,
- **Être dans la privation.**

Les conséquences peuvent être multiples :

- **Financières** : endettement, restriction sur d'autres budgets essentiels, abandon de formations, renoncement à des projets, etc.
- **Techniques** : dégradation du logement avec développement de moisissures, renoncement à des frais d'entretien essentiels, etc.
- **Impact sur la santé physique et mentale** : asthme et autres problèmes respiratoires, hypertension, anxiété, troubles du sommeil, isolement social, le ménage n'ose plus inviter des amis chez lui, etc.

L'accompagnement du CCAS de Grenoble

Depuis 2012, le CCAS de Grenoble pilote une plateforme de lutte contre la précarité énergétique, un dispositif central dans l'accompagnement des ménages en difficulté face aux problématiques liées à l'accès et à la gestion de l'énergie. Ce programme repose sur trois axes :

- **Détection** : Identifier les ménages en situation de précarité énergétique grâce à un réseau de partenaires.
- **Conseil en maîtrise de l'énergie** : Proposer des solutions concrètes pour réduire les consommations énergétiques.
- **Accompagnement social** : Soutenir les ménages dans la compréhension des factures, la gestion des dettes ou l'amélioration des conditions de logement.

La plateforme précarité énergétique s'articule autour d'actions collectives et d'accompagnements individuels. Orientées par le réseau de partenaires, les personnes accompagnées peuvent bénéficier d'une visite sociotechnique de leur logement par un-e travailleur-euse social-e spécialement formé-e, puis d'un accompagnement renforcé en fonction de leurs difficultés (accompagnement budgétaire, médiation avec le bailleur, conseils juridiques et techniques, recherche de financement de travaux).

En 2023, 321 ménages ont bénéficié de ce soutien, un chiffre en constante augmentation.



UNE EXPOSITION POUR SENSIBILISER ET AGIR

Dans le cadre de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique, les conseillères du Pôle Inclusion Financière sont témoins des vécus et des ressources des personnes qu'elles accompagnent, qui donnent corps au sujet et apportent un éclairage singulier sur les questions d'accès à l'énergie et de maîtrise des consommations.

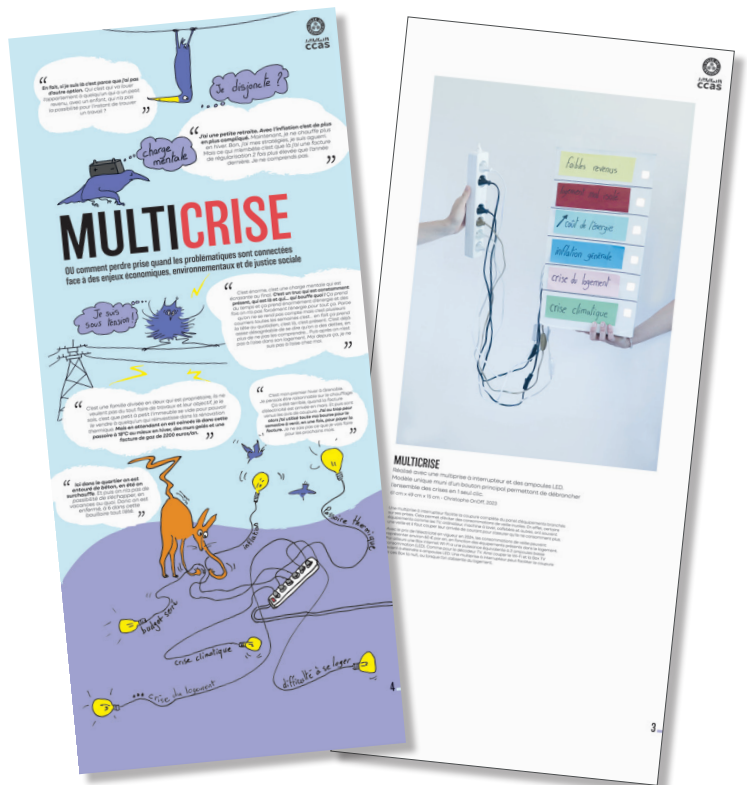
La précarité énergétique, est souvent synonyme de charge mentale, d'isolement, de honte, de détérioration de la santé, mais c'est aussi la recherche de solutions, la débrouille, les stratégies. Elle impacte le fait de se sentir bien chez soi.

L'exposition aborde la précarité énergétique sous un angle humain et participatif. Elle met en lumière :

- **Les témoignages des personnes accompagnées**, recueillis lors de visites à domicile ou de rendez-vous au CCAS.
- **Les objets détournés**, utilisés lors des visites socio-techniques, pour aborder de manière créative et pédagogique un sujet complexe.
- **Les impacts multiformes de la précarité énergétique** : charge mentale, stratégies de débrouille, ou encore la recherche d'un bien-être chez soi.

Une invitation à l'action collective

Cette exposition dépasse la simple sensibilisation. Elle invite à se saisir de notre pouvoir d'agir collectivement face à des enjeux économiques, environnementaux et de justice sociale. Il s'agit de repenser ensemble les questions de précarité, d'accès à l'énergie et de maîtrise des consommations.



COLLABORATION ET REMERCIEMENTS

Cette initiative est le fruit du travail des travailleuses sociales du Pôle Inclusion Financière, en lien avec les données de la mission d'Observation Sociale du CCAS. Elle n'aurait pu voir le jour sans :

- **Les personnes accompagnées**, qui ont partagé leurs récits, leur humour et leurs espoirs.
- **Les partenaires du réseau**, qui œuvrent ensemble pour proposer des solutions multidimensionnelles.

CONTACTS PRESSE

Service communication du CCAS de Grenoble
cidp@ccas-grenoble.fr
04 80 70 12 26

Service presse Ville de Grenoble
presse@grenoble.fr
04 76 76 39 21 / 04 76 76 11 42